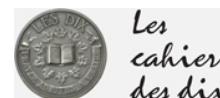


Les Cahiers des Dix



Pierre-Edouard Leclère (1798-1866)

Francis-J. Audet, LL.D., M.S.R.C.

Numéro 8, 1943

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080209ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080209ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Audet, F.-J. (1943). Pierre-Edouard Leclère (1798-1866). *Les Cahiers des Dix*, (8), 109–140. <https://doi.org/10.7202/1080209ar>

Pierre-Edouard Leclère

(1798 - 1866)

Par FRANCIS-J. AUDET, LL.D., M.S.R.C., Archiviste Emérite.

AVANT-PROPOS

Les dix années qui précédèrent l'Union des deux provinces du Canada en 1841 sont remplies d'événements politiques de grand intérêt. On a beaucoup écrit sur ce sujet mais il reste encore autant à dire. Les hommes en vue de cette époque ne sont pas tous connus ni toujours appréciés à leur mérite. On a tôt fait de les diviser en deux catégories bien distinctes, de les classer en patriotes et en bureaucrates sans trop se rendre compte de leur caractère, de leurs actes, non plus que des motifs qui les faisaient agir. La vérité historique dégagée des inexactitudes et des préjugés qui l'obscurcissent et la dénaturent est tout autre. Il y avait alors beaucoup de gens qui désiraient voir s'améliorer la situation politique mais qui étaient en principe opposés à la révolte contre l'autorité constituée; de gens intelligents et clairvoyants qui croyaient à l'évolution constante et graduelle — même si elle était lente — mais ne voulaient aucunement de la révolution. Cependant, comme toujours et partout, une minorité remuante, faisant beaucoup de tapage, tenait le haut du pavé et imposait sa volonté.

Voici un homme dont on a peu parlé et qui pourtant eut sa large part dans l'administration de la justice à Montréal et plus tard dans le développement économique de la vallée de Richelieu et nous croyons qu'il convient de dissiper les ténèbres qui l'entourent et de le mettre aujourd'hui en pleine lumière, car il fut un bon citoyen, un magistrat intègre, un honnête homme dans la plus haute conception du mot.

Famille, naissance, profession, activités.

Plusieurs colons du nom de Leclerc vinrent s'établir en la Nouvelle-France. L'un deux, surnommé Lafrenaye, fut la tige de la famille de notre notaire.

Pierre-Edouard Leclère naquit à Montréal le 10 février 1798 du mariage de Pierre, (arrière petit-fils de Jean), et de Marguerite Bourg. D'abord aubergiste, Pierre Leclère devint marchand à la Pointe-à-Cal-lières, Montréal, et il mourut le 18 septembre 1803.

Son fils Pierre-Edouard commença sa cléricature avec Louis Chaboillez, notaire, sous brevet du 30 janvier 1813 signé devant Joseph Desautels, notaire. M. Chaboillez étant mort le 19 juillet de cette année, Leclère s'engagea, ce même jour, à continuer ses études chez Me Jean-Marie Mondelet, par brevet signé devant Me Joseph Trudeau. Un troisième brevet porte la date du 26 avril 1819 et Pierre-Edouard entre chez André Jobin. Ce brevet fut passé devant le notaire Th. Bedouin.

Le jeune Leclère avait été à bonne école; ses trois patrons successifs, maîtres Chaboillez, Mondelet et Jobin, furent au nombre des plus éminents praticiens de leur temps, et tous trois firent leur marque à l'Assemblée législative.

Le 26 novembre 1821, Pierre-Edouard adressait à Son Excellence lord Dalhousie, gouverneur du Bas-Canada, une requête dans laquelle il demandait une commission de notaire, alléguant qu'il avait fait sa cléricature de cinq années. Cette demande signée P.-E. Leclerc, était accompagnée d'un certificat qui se lit comme suit:

« Nous, soussignés, certifions que nous connaissons M. Edouard Leclerc dit Lafrenaye pour un loyal sujet de Sa Majesté et pour une personne d'un caractère et de mœurs irréprochables.

Montréal, le 26 octobre 1821.

Chartier de Lotbinière

L. Roy Portelance

Jacques Cartier — A. Jobin. »

Le tout (demande, certificat et brevets) fut référé suivant la procédure ordinaire aux juges de la cour du Banc du Roi. Le 22 février 1822, le juge en chef James Reid et le juge Louis-Charles Foucher faisaient un rapport favorable au requérant, mais un certain nombre de notaires s'opposèrent à l'octroi d'une commission, exposant que le suppliant n'avait pas fait, suivant la loi, une cléricature régulière, qu'il y avait eu une interruption de plusieurs années et que M. Leclère avait fait du commerce pendant ce temps. Cette pétition des notaires fut renvoyée aux juges qui firent un nouveau rapport le 22 mars 1822, dans lequel ils reconnaissaient le bien-fondé de l'opposition et retiraient leur rapport précédent. M. Leclère dut donc retourner à ses livres, et le 5 juillet 1825, obtenant enfin sa commission, il ouvrit une étude à Montréal et pratiqua en cette ville jusqu'en 1840.

En 1830, Me Leclère fut nommé chef ou surintendant de police à Montréal. C'est un métier difficile, comme dit la chanson, que de garder la propriété des champs et de la ville et, si ce métier est onéreux en temps ordinaire, la difficulté augmente encore en temps de commotion politique, voire de rébellion. Les nombreuses et fréquentes élections parlementaires, alors que Montréal non encore incorporée dépendait du gouvernement de la province et des magistrats nommés par lui, pour régler ses affaires même les plus infimes, ajoutaient encore à la tâche de chef de la sûreté. La police en souffrait de même que les autres départements de l'administration civique. M. Leclère montra donc du courage quand il accepta la rude corvée que lui assignait le gouverneur. Il ne faillit pas à la tâche et se montra digne de la confiance que l'on reposait en lui. Il se mit aussitôt à sa besogne.

Veiller à l'observation des lois touchant à la tranquillité publique, sans nuire à la liberté de discussion des problèmes politiques, base du gouvernement, dans une démocratie où chacun a ou veut avoir un mot à dire, ménager les droits, les opinions et les susceptibilités d'une population de langues, de religions et de politiques différentes, divisée en deux camps rivaux, dans une ville déjà impor-

tante par sa population et son commerce croissant vite et sans cesse, requiert du jugement, du tact, de la prudence et du savoir-faire pour réussir. M. Leclère possédait à un haut degré toutes ces qualités.

Rappelons brièvement ici les faits les plus saillants de cette époque tourmentée. Ils se multipliaient avec une telle rapidité qu'un observateur attentif eut pu prédire que tout cela finirait mal. Dès 1831, les autorités de la métropole, cédant aux demandes de l'Assemblée législative, reconnaissaient la nécessité de larges concessions que repoussa Papineau qui voulait tout ou rien. Cette même année avait lieu l'élection de Dominique Mondelet comme représentant du comté de Montréal à la législature. En 1832, l'Assemblée expulsait M. Mondelet de son sein parce qu'il avait accepté le poste de conseiller exécutif. L'élection du docteur Tracey à Montréal, cette même année, fut l'occasion de tumulte et d'une émeute réprimée par les troupes appelées au secours des autorités civiles. Puis vinrent, en 1834, les fameuses 92 Résolutions auxquelles s'opposèrent sept des principaux députés canadiens; la campagne de plus en plus virulente des journaux tant français qu'anglais qui perdent toute mesure.

Enfin, surgissent les troubles de 1837 dans la région de Montréal et ceux plus désastreux encore de l'année suivante. La police en avait plein les bras; elle ne pouvait plus suffire à la besogne. La loi martiale proclamée, les troupes vinrent à son secours. La répression fut terrible et la prison de Montréal regorgea bientôt de prisonniers d'Etat.

Mais revenons à M. Leclère.

Le 7 juin 1830, le chef de police faisait rapport sur plusieurs requêtes de gens demandant des permis pour tenir hôtel ou buvette.

Le 8 décembre 1832, c'est-à-dire après l'émeute qui avait ensanglanté les rues de Montréal, M. Leclère, probablement dégoûté de sa tâche ingrate et déjà propriétaire d'une imprimerie, demandait d'être nommé conjointement avec John Jones, imprimeur du Roi à Montréal, mais le gouverneur, jugeant sans doute que le chef de police rendait en cette qualité de précieux services à l'administration, ne vou-

lut pas le déplacer et ne se rendit pas à sa demande. Destiné à boire le calice jusqu'à la lie, il dut se soumettre et consommer son sacrifice — le devoir avant tout. Il avait, en bon chrétien et loyal sujet, juré obéissance à son souverain en prêtant le serment d'allégeance et il n'était pas homme à reculer devant la tâche à accomplir qu'il considérait presque à l'égal d'un sacerdoce.

M. Leclère conserva donc son poste sous la charte de 1832 qui fut en vigueur de 1833 à 1836, mais il demeurait sous le contrôle du gouverneur parce que sa juridiction s'étendait non seulement à la ville mais à tout le district de Montréal.

Le 22 mars 1834, M. Leclère sollicitait le poste de commissaire. On devait en effet nommer un commissaire pour étudier la question de l'établissement d'un pénitencier dans la province. Mais ce furent MM. Dominique Mondelet, avocat de Montréal, et John Neilson, imprimeur et journaliste de Québec, qui obtinrent la position.

Dans une assemblée publique tenue à Montréal le 10 juillet 1837, Pierre-Edouard Leclère et Stanley Bagg, marchand et ancien candidat à l'Assemblée législative, exprimaient « leur horreur pour l'effet immoral et désorganisateur des mesures recommandées par les orateurs des assemblées populaires. Ces mesures sont opposées aux sentiments de fidélité à Sa Majesté des sujets loyaux. »⁽¹⁾ Il s'agissait surtout de conseils pernicieux donnés aux « patriotes » de frauder la douane en pratiquant l'importation clandestine de marchandises étrangères.

Au cours de sa carrière de chef de police, M. Leclère eut entre autres limiers à son service, Alexandre Comeau, Siméon Lespérance, Charles Vidal et le fameux Félix Poutré dont fut dupe le poète Louis-H. Fréchette. Prenant une vessie pour une lanterne, Fréchette crut avoir découvert une de ces « perles ignorées de notre Histoire » et en fit un drame patriotique qui fit sourire de pitié les Montréalais au courant des exploits du vieux policier.

(1) Mgr Choquette, *Histoire de la Ville de Saint-Hyacinthe*, p. 133.

Le 13 juin 1838, M. Leclère devenait juge de paix et commissaire des petites causes. Sa commission fut renouvelée le 13 août, le 23 novembre et le 31 décembre 1838. Le 19 mai de cette année, il fut nommé conjointement avec Edward Adams Clark et Charles Tait, commissaire pour s'enquérir des pertes subies par des habitants de la province durant les « troubles » de l'année précédente.

Les commissaires soumirent un rapport⁽²⁾ recommandant le paiement d'une indemnité à ceux qui avaient souffert des pertes et des dommages à leurs propriétés et l'Exécutif recommanda à l'Assemblée législative à sa session de 1841 de voter une somme de £20,000 à cette fin. Ce projet de loi subit sa première lecture, mais à la seconde, il fut référé à un comité qui ne fit pas de rapport.

Quatre ans plus tard une loi semblable fut votée pour indemniser les Haut-Canadiens, mais ce ne fut qu'en 1849 que pleine et entière justice fut rendue à tous ceux qui avaient subi des pertes en 1837 et en 1838. L'on sait quelles scènes dégoûtantes eurent lieu à l'occasion de la sanction par lord Elgin, le 25 avril 1849, de la loi juste et impartiale due à La Fontaine. Après avoir incendié le Parlement et la magnifique bibliothèque qu'il contenait, les tories insultèrent le représentant de la reine, poursuivant son carosse et lui jetant des pierres et des oeufs pourris. C'est là une page qui souille l'histoire et que l'on voudrait ne pas avoir à rappeler. Mais laissons là ces désagréables souvenirs et revenons à M. Leclère.

Il avait demandé, le 23 mai précédent, le poste de magistrat de police dont il remplissait les fonctions depuis trois ans dans la ville et le district; le 1er juillet suivant, il l'obtint.

Toujours soumis aux directions des autorités religieuses autant qu'à celles de l'Etat, et suivant les dictées de sa conscience d'honnête homme, M. Leclère avait su allier la mansuétude d'une âme noble et compatissante à l'accomplissement des devoirs de sa charge et il avait rempli ceux-ci avec modération et un rare bon sens, en des temps dif-

(2) Cette pièce intéressante n'a pas été retrouvée.

ficiles, quand ces deux qualités semblaient disparues de la province. Loin de s'attirer la haine ou le mépris de la population, il avait conquis son estime. M. L.-O. David lui en rend un bon témoignage.⁽³⁾ « Mais si on ne doit pas trop les blâmer (les fonctionnaires canadiens), écrit-il, on peut les plaindre d'avoir été obligés de remplir des devoirs si pénibles. Ajoutons que plusieurs, M. Leclerc en particulier, profitèrent de leur position pour favoriser en certaines circonstances les patriotes, que souvent ils fermaient les yeux pour ne pas voir ce qui se passait. »

Il est heureux qu'un homme aussi soucieux de la morale que de la loi ait eu la direction de la police à cette époque; un Anglais n'eut peut-être pas eu autant de délicatesse dans ces temps malheureux, il eut pu agir avec plus de rigueur au grand dam de la population déjà surexcitée par les fauteurs de troubles dans les deux camps.

M. Leclère journaliste.

Le notaire Leclère s'occupa aussi de journalisme en société avec son ami John Jones. Le 19 septembre 1826, dans un bail devant N.-B. Doucet, notaire, « Jean-Dominique Bernard loue à John Jones, pour cinq ans, l'imprimerie du journal *The Canadian Spectator* s'obligeant de continuer à l'imprimer sur la même place et d'après les mêmes principes, sous la conduite de l'éditeur actuel, M. Jocelyn Waller. Il pourra aussi imprimer un journal en français, pourvu que les principes n'en militent pas contre ceux du *Canadian Spectator* et dont le dit preneur sera le propriétaire. Pierre-Edouard Leclerc dit Lafrenaye, notaire, se porte caution de John Jones, &c. »

Réalisant toute l'importance de la presse il crut qu'un journal bien fait, bien rédigé, en langue française, serait d'une grande utilité pour maintenir le peuple dans l'ordre et le guider dans le dédale des questions à résoudre. En 1832, par un autre acte notarié, John Jones

(3) *Les Patriotes de 1837-1838*, pp. 194, 195.

et Pierre-Edouard Leclère fondèrent *L'Ami du Peuple* dont le premier numéro porte la date du 21 juillet de cette année. Cette feuille parut jusqu'en 1840. Le 10 avril 1836, par devant Etienne Guy, notaire, fut signé un acte de dissolution de la société existant entre P.-E. Leclère et John Jones, propriétaires du journal intitulé *L'Ami du Peuple, de l'Ordre et des Lois*, pour prendre effet le 1er mai suivant, John Jones demeurait le seul propriétaire. Alfred Rambau était le principal rédacteur de *L'Ami du Peuple*.

En 1835, Leclère et Jones avaient fondé une autre feuille intitulée *Le Journal du Commerce* qui ne vécut que peu de temps; il disparut à la fin de la même année.

Ils n'avaient pu faire une concurrence sérieuse à la *Gazette* qui était d'ores et déjà l'organe attitré de la finance, du commerce et de l'industrie et qui paraissait tous les deux jours au lieu que le *Journal* n'était qu'hebdomadaire. Par ses accointances avec la Banque de Montréal, l'industrie et le haut commerce, la *Gazette* était en mesure de bien renseigner les gens d'affaires, et tous les négociants canadiens la lisaient et en faisaient leur *vade-mecum*.

L'année suivante, comme nous venons de le voir, M. Leclère quittait définitivement le champ du journalisme, ses autres occupations le réclamant de plus en plus.

Duel avec Rodier

Que dirait-on aujourd'hui si l'on apprenait que le chef de police de Montréal s'est battu en duel? L'idée paraît tellement absurde qu'elle appellerait aussitôt un sourire d'incrédulité sur les lèvres de celui à qui on annoncerait pareille énormité. Mais, autres temps, autres mœurs. Ce qui paraît aujourd'hui impossible a bel et bien eu lieu en l'an de grâce 1834. Il est bon d'ajouter, toutefois, que ce ne fut pas en sa qualité de chef de police, mais en celle de journaliste, que M. Leclère accepta un cartel de son ami intime Edouard Rodier, avocat

et député à l'Assemblée législative, l'orateur de son temps le plus goûté des foules avec Papineau.

L'Ami du Peuple avait publié dans son numéro du 26 avril 1834, un écrit signé « Quelqu'un de l'Assemblée de Saint-Philippe » qui, dit feu notre regretté ami et collègue Aegidius Fauteux⁽⁴⁾, reprochait à Edouard Rodier de s'être fait donner « une rétribution » pour se rendre à cette assemblée et d'avoir refusé de payer des individus amenés avec lui pour applaudir . . .

Fort chatouilleux sur le point d'honneur, Rodier, indigné, écrivit immédiatement à M. Leclère, une lettre dans laquelle il demandait le nom du correspondant du journal ou s'il refusait de le donner, de se regarder comme responsable de l'article et, dans ce cas, il demandait de lui « donner la satisfaction qu'un gentilhomme a droit d'attendre de celui qui ose porter atteinte à son caractère. »

Ce cartel fut porté à M. Leclère à 7 heures du matin, par John de Belestre McDonell, avocat. Le journaliste promit de répondre à 10 heures. Alfred Rambau, le rédacteur de *L'Ami du Peuple*, se présenta alors au bureau d'Edouard Rodier et lui remit la réponse de M. Leclère. Elle se lisait comme suit:

« Montréal, 28 avril 1834.

« Monsieur,

« Je regrette de ne pouvoir satisfaire au désir que vous témoignez de connaître l'auteur d'une correspondance signée « Quelqu'un de l'Assemblée de Saint-Philippe » et insérée dans notre feuille du 26 courant, dans laquelle vous prétendez que votre caractère est attaqué. Mais le secret de mes correspondants est inviolable pour moi. Le découvrir serait à mes yeux, et aux vôtres aussi, sans doute, une lâcheté dont je suis incapable.

« Propriétaire de *L'Ami du Peuple*, je me regarde comme en-

(4) *Le Duel au Canada*, pp. 124-136.

tièrement responsable de tout ce que l'on y insère et, à ce titre, je suis tout prêt à vous donner la satisfaction que vous croirez devoir désirer.

« J'ai l'honneur d'être, &c.,

P. E. Leclère.

Monsieur E.-E. Rodier, avocat,
Montréal.

« P. S. Mon ami M. Rambau est chargé de vous remettre ma réponse et de s'entendre avec vous sur la manière de terminer cette affaire.

P. E. L. »⁽⁵⁾

Les seconds s'étant abouchés fixèrent l'heure et l'endroit de la rencontre. Elle eut lieu le même jour à quatre heures de l'après-midi, à la montagne, à peu de distance du Fort des Messieurs. Les premières balles échangées n'eurent aucun résultat. Rodier non satisfait insista pour que l'on recommencât. Les deux adversaires s'alignèrent de nouveau, mais l'on se chicana parce que M. Leclère avait admis qu'il n'avait pas tiré sur son ami Rodier et déclarant qu'il ne le ferait pas davantage. Cette fois Rambau, officieux et brave . . . quand sa propre peau n'était pas en danger, faillit gêner l'affaire, avec son bavardage intempestif et malavisé. Mais, comprenant que sa déclaration mettait Rodier dans une impasse, M. Leclère offrit généreusement d'en faire une nouvelle: « Moi, Pierre-Edouard Leclère, comme individu, non comme journaliste, je suis convaincu (s'adressant à Rodier) que tu es incapable de ce dont t'accuse mon correspondant. » « Les seconds s'accordèrent à juger l'apologie suffisante, dit M. Fauteux, et l'affaire n'alla pas plus loin. » Le beau rôle restait à M. Leclère. Il était sorti de l'épreuve avec tact, grandi par sa conduite noble et courageuse.

Le nom du correspondant anonyme était Joseph-A. Courville, de Saint-Philippe, comme celui-ci le reconnut subséquemment dans

(5) Feu Montarville Boucher de La Bruère était l'heureux possesseur de la lettre d'Edouard Rodier et de la réponse de P. E. Leclère.

L'Ami du Peuple, en remerciant M. Leclère et en lui témoignant son admiration pour sa conduite noble et généreuse.

On voit par tout ce qui précède que, quoique fonctionnaire, M. Leclère était loin d'être un tory; il n'était pas même un bureaucrate dans le sens que l'on donne généralement ici à ce vocable; c'était un modéré en politique et il n'aimait pas plus les excès des « patriotes » que ceux des ultra-tories. Il voguait du reste en bonne compagnie: MM. J.-F. Duval, C.-S. Cherrier, les deux Mondelet, Augustin Cuvillier, Etienne Parent, Joseph Bédard, John Neilson et autres députés des plus respectables, qui refusèrent de suivre Papineau quand celui-ci s'arc-boutant s'opiniâtra dans son attitude intransigeante, repoussant toute entente avec les autorités prêtes à faire d'importantes concessions.

Sans espérance, mieux vaut mourir! dit la chanson. Il faut espérer se disait M. Leclère. Après la pluie, le beau temps. Il sentait que toute cette agitation malsaine ne pouvait durer et que, les chefs disparus, ses compatriotes désabusés reprendraient avant longtemps leur bon sens et se remettraient à leurs devoirs et à leurs occupations journalières. C'est ce qui arriva en effet après l'effervescence de 1837-1838. Débarrassée de Papineau et de ses principaux satellites, et sous la direction plus sage et plus éclairée de La Fontaine, la lutte pour l'obtention des droits du peuple se fit moins véhémence, moins maladroite, mais non moins obstinée et La Fontaine réussit là où avait échoué Papineau.

Le 21 décembre 1837, M. Leclère avait été nommé l'un des commissaires chargés de recevoir le serment d'allégeance à la reine Victoria récemment montée sur le trône de la Grande-Bretagne. Il eut la satisfaction de voir un grand nombre de Canadiens remplir ce devoir.

Le 2 mars 1840, il faisait rapport sur le corps de police de Montréal.

M. Leclère devient Mascoutain⁽⁶⁾

On voit tous les jours des gens de la campagne et même des petites villes attirés à Montréal, mais l'inverse ne se pratique guère: c'est l'exception qui confirme la règle.

Le 8 juillet 1840, M. Leclère acceptait le poste de magistrat stipendiaire à Saint-Hyacinthe. Cette nomination ne dut pas être le mobile de son déplacement, car elle ne pouvait guère être considérée comme une promotion. Sa décision de transporter ses pénates et ses dieux lares avait dû précéder cette nomination, car dès le mois de mars plusieurs de ses lettres sont datées des bords de l'Yamaska.

Qu'est-ce qui avait bien pu le décider à cette démarche? Réalisait-il enfin un rêve longtemps caressé? Celui d'aller vivre à la campagne, loin des bruits et de l'agitation de la métropole? Quant au choix de Saint-Hyacinthe, était-ce la beauté du site qui lui avait souri? La société choisie et cultivée de cette petite ville et son collègue déjà réputé avaient bien pu aussi influencer sa décision car il avait des fils d'âge scolaire.

Quoi qu'il en soit, il s'était fixé alors définitivement en cette ville et il y exerça sa profession de notaire jusqu'en 1859. Il avait été élu, en 1853, membre du bureau de la chambre des notaires du district de Montréal et il fut réélu en 1856 pour un second triennat.

Le 8 mars 1841, le poste de shérif à Montréal étant devenu vacant par la mort de Hughes-E. Barron, M. Leclère postula l'emploi pour lequel il était tout à fait qualifié et qu'il croyait mériter par ses onze ans de services peu rémunérés comme chef de police. Soit à cause de la mort inopinée de lord Sydenham ou pour une autre cause, il ne l'obtint pas.

L'ordonnance du Conseil spécial en vertu de laquelle les magistrats stipendiaires exerçaient leurs fonctions fut révoquée en 1843 et M. Leclère cessa de remplir cette charge.

Il avait aussi été nommé, le 3 septembre 1853, conjointement

(6) Terme qui désigne les gens de Saint-Hyacinthe, autrefois le petit Maska.

avec MM. Louis-R. Blanchard, Léonard Boivin, Timothée Brodeur et Louis-A. Dessaulles, commissaire pour la construction et la réparation d'église à Saint-Hyacinthe.

M. Leclère officier de milice.

Entré dans la milice volontaire, M. Leclère obtint de lord Aylmer, le 14 avril 1831, une commission de lieutenant et adjudant d'une compagnie des *Montreal Rifles*. Il devint capitaine le 16 novembre 1837 et fut promu, le 2 août 1847, au grade de lieutenant-colonel commandant le cinquième bataillon de Saint-Hyacinthe.

Le 13 novembre 1850, le colonel Leclère fut nommé « pour agir comme Juge-Avocat d'une Cour martial général de milice, qui se tiendra dans la Paroisse de St-Césaire le neuvième jour de Décembre prochain pour le procès du Capitaine Charles Tétro du 4e Bataillon du régiment de St-Hyacinthe . . . » Cette commission signée Elgin & Kincardine était contre-signée par le lieutenant-colonel A. de Salaberry, député adjudant général de milice.

A part l'alerte que causa l'incident de l'*Alabama* en 1864⁽⁷⁾ et qui n'eut heureusement pas de suite, les dix-sept années de son commandement furent paisibles malgré la guerre civile qui faisait rage chez nos voisins.

Atteint par la limite d'âge réglementaire (65 ans révolus) il donna sa démission le 11 novembre 1864.

A cette occasion parut le 27 janvier 1865 un ordre général de milice dans lequel le lieutenant-colonel A. de Salaberry, adjudant général adjoint, déclarait au nom du gouverneur, son appréciation des services du démissionnaire en ces termes: « Son Excellence le commandant en chef ne peut permettre à cet officier de se retirer sans lui témoigner sa reconnaissance pour les longs et précieux services

(7) Les réclamations soumises à un arbitrage furent réglées par le traité de Washington en 1873.

que cet officier a rendu à la Province durant la période qu'il a servi dans la milice. »

On aurait pu lui appliquer ces deux vers de l'hymne national:

Car ton bras sait porter l'épée;
Il sait porter la croix . . .

Son mariage

Pierre-Edouard Leclère avait épousé à Montréal le 10 janvier 1820, Josephite, fille mineure de Jean-Baptiste Castonguay, trafiquant, et de Josephite Saint-Germain. Le marié, qui signe Edouard Leclaire, est dit fils de feu Pierre Leclaire dit Lafrenaye et de Marguerite Bourg, et il est marchand. Parmi les témoins, Henri Painchaud est désigné comme « oncle par alliance maternelle de l'époux » et un nommé P. Leguerrier se distingue par une fort bonne signature⁽⁸⁾.

Les deux orthographes de Leclaire et Leclerc sont admises par Mgr Tanguay dans son *Dictionnaire généalogique* comme appartenant à la même famille, mais il donne Leclaire comme étant une variation de Leclerc.

Pierre-Edouard reprit en 1821, comme on l'a vu par sa requête d'admission au notariat, l'ancienne manière d'écrire le nom et il signe par la suite: P. E. Leclerc et plus tard, P. E. Leclère. Nous avons donc adopté cette orthographe qui est aujourd'hui admise par sa famille et ses descendants, notamment par M. Montarville Boucher de La Bruère, son petit-fils, et autres petits-enfants.

Dix-huit enfants, dont sept survécurent à leur père, naquirent de cette union⁽⁹⁾. L'une des filles, Victorine, la première de la famille, née à Saint-Hyacinthe, devint la femme de l'hon. Pierre Boucher de La Bruère, avocat, futur surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec.

(8) Note de M. Jean-Jacques Lefebvre, des Archives judiciaires de Montréal.

(9) Voir la liste plus loin.

Détail piquant: M. Leclère avait dû faire arrêter en novembre 1838, le futur beau-père de sa fille, dénoncé par un espion et accusé de haute trahison. Pierre-Claude Boucher de La Bruère, seigneur de Montarville et lieutenant-colonel de milice, ayant expliqué sa conduite, fut immédiatement relâché. Cette justice expéditive fait honneur aux deux hommes qui devinrent, par la suite, de bons amis. L'alliance de famille dont nous avons parlé ci-dessus les rapprocha encore et scella l'amitié de nos deux Mascoutains: « les enfants de leurs enfants » eurent, au rebours de la chanson⁽¹⁰⁾, d'excellents grands-pères dont ils sont fiers à juste titre.

Par sa femme, M. Leclère avait hérité de la moitié du vaste terrain borné par les rues Sainte-Catherine, Bleury et Ontario, bien connu à Montréal sous le nom de « Verger Castonguay » depuis 1800, année de son acquisition par son beau-père Jean-Baptiste Castonguay. L'autre moitié était devenue la propriété de son beau-frère Olivier Garceau. Ce verger au complet, divisé en emplacements à bâtir, donna lieu à de nombreuses transactions.

Dès le 18 août 1857, MM. Leclère et Garceau, par acte sous seing privé, avaient constitué le botaniste Joseph-Edouard Guilbault leur agent pour la vente des emplacements. Après le décès de M. Leclère, en 1866, son exécuteur testamentaire, M. Pierre Boucher de La Bruère, disposa des derniers terrains au bénéfice de la succession⁽¹¹⁾.

La prédiction du P. Vimont lors de la naissance de Ville-Marie était en train de s'accomplir. L'arbre déjà grand, qu'avait produit le grain de senevé semé par Chomedey de Maisonneuve et ses compagnons, continuait de croître de jour en jour et ses vigoureuses racines, déplaçant celles des arbres fruitiers du Verger Castonguay, les remplaçaient par les fondations de nombreux logements que requerrait la population croissante de la métropole.

(10) Vieille chanson à boire: "Les enfants de nos enfants auront de vilains grands-pères . . . "

(11) Note de feu Montarville Boucher de La Bruère.

S'il était donné aux fondateurs de Ville-Marie de revoir leur oeuvre, ils pourraient contempler d'un oeil ému et ravi, du haut du Mont-Royal, la plus grande, la plus riche et la plus belle ville du Canada en voie de couvrir l'île tout entière de sa gigantesque ramure. Ils constateraient avec bonheur sa floraison merveilleuse, ses clochers innombrables, ses institutions de tous genres: scolaires, sociales, économiques, charitables; ses nombreux hôpitaux, hospices, orphelinats, jardins de l'enfance et que sais-je encore? Maisonneuve bénirait le Très-Haut de lui avoir donné l'idée et les moyens de réaliser son noble et pieux dessein; son compagnon, le Père Vimont, enchanté d'avoir été si bon prophète, entonnerait un *Te Deum* au chant duquel se mêleraient harmonieusement les voix angéliques de Jeanne Mance, de Marguerite Bourgeoys, de leurs compagnes, et les mâles accents des premiers colons.

M. Leclère financier

L'union des deux provinces était à peine consommée que la lutte recommençait pour l'obtention des droits du français et du gouvernement responsable. Trois gouverneurs devaient disparaître de la scène et sept ans s'écouler avant la victoire finale. Mais une autre question avait surgi presque en même temps que les deux premières; il s'agissait d'entreprendre la lutte sur le terrain économique, négligée sous le régime précédent, retardée par les événements tragiques des dernières années, et qui devait reprendre de plus belle. Le développement de la colonisation, l'aide à l'agriculture et au commerce par l'ouverture de routes, la construction de voies ferrées et le développement de la navigation intérieure; c'étaient là autant de problèmes qui demandaient une prompt solution. Deux hommes nés organisateurs parurent alors simultanément: Cartier et Leclère, qui entreprirent et menèrent à bonne fin les projets qu'ils avaient conçus séparément, mais qui se complétaient l'un et l'autre.

Le sens des affaires aiguisé, chez celui-ci, dès sa prime jeunesse,

par quelques années de commerce, l'étude de la loi, la pratique du notariat, son passage dans le journalisme et, enfin, sa position de chef de police, toute cette expérience avait mûri son jugement et l'avait préparé à de plus grandes entreprises.

Il aborda avec confiance en 1845, la carrière financière dans laquelle il obtint des succès marqués. Le développement du commerce dans la vallée du Richelieu avait attiré son attention; il se rendit compte que pour aider à ce progrès, une ligne de navigation serait un complément indispensable à la construction des voies ferrées qui allait déjà bon train.

Ce fut un soulagement marqué pour cet homme cultivé que de pouvoir enfin laisser de côté la politique qui lui avait causé beaucoup plus de soucis et d'ennuis que de satisfaction. Il lui restait tout de même celle d'avoir noblement fait son devoir envers ses concitoyens et son pays. Il devait dorénavant se rendre utile sur un autre théâtre.

Il fallait de toute nécessité réunir les petits centres de la vallée du Richelieu avec la métropole commerciale et autres endroits. Son expérience lui démontrait clairement tous les profits à retirer d'une semblable entreprise et il se mit bientôt résolument à l'oeuvre.

M. Leclère fut le principal fondateur, en 1845, et le premier président de la Compagnie de Navigation de Richelieu qui fut incorporée. Le 27 mai 1857, une charte spéciale lui fut octroyée agrandissant le champ de ses opérations et M. Leclère fit un succès de l'entreprise. *He had added another feather to his cap*, comme disent les Anglais.

La flotte s'augmentait constamment au fur et à mesure que s'accroissait le nombre d'endroits à desservir. Cependant, l'ambition de M. Leclère n'était pas encore satisfaite. Il restait toujours le besoin de plus en plus urgent d'échanges commerciaux entre les deux parties de la province, ci-devant le Haut et le Bas-Canada. C'était là une riche mine à exploiter. Il décida de l'entreprendre mais certaines difficultés survinrent qui retardèrent la mise à exécution de son idée et ce ne fut qu'en 1875, soit neuf ans après la mort du fondateur, que

la compagnie reçut une nouvelle charte et devint: « La Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario ». M. Leclère en était demeuré président jusqu'à sa mort.

Etant obligé d'aller fréquemment à Montréal où était le siège social de la compagnie, M. Leclère avait vu d'un bon oeil l'ouverture, au printemps de 1847, de la ligne du chemin de fer entre Saint-Hyacinthe et Montréal et, en 1860, de celle du pont Victoria, ce qui facilitait grandement les communications entre les deux villes.

Avant l'obtention de la charte de 1857, les actionnaires avaient présenté un superbe service à thé à leur président: il porte l'inscription suivante:

Ce service
à thé a été présenté par
les actionnaires de la Compagnie de Navigation de Richelieu
à
P. E. Leclère, Ecr.,
de Saint-Hyacinthe,
en reconnaissance des
services rendus par lui
comme son président.

MONTREAL, 20 juin 1855⁽¹²⁾.

Cette compagnie canadienne passa plus tard sous le contrôle de sir Rodolphe Forget, courtier de Montréal, qui la revendit à des capitalistes anglo-canadiens. Ceux-ci la rebaptisèrent *The Canada Steamship Lines*. Ainsi disparut, grâce à la connivence d'un compatriote, le beau nom français de la « Compagnie de Navigation Richelieu et Ontario ».

Le 3 mai 1861 eurent lieu les funérailles de feu Josephite Castonguay, épouse de Pierre-Edouard Leclère, Ecr., à l'église paroissiale Notre-Dame de Saint-Hyacinthe. Elle fut inhumée au cimetière de la Côte-des-Neiges, lot No 24 section B, acquis par acte devant N. Doucet, notaire, le 17 mai 1859, propriété de la famille Leclère.

(12) Aujourd'hui possédé par Mlles Elmina, Régina et Grace Nelson, petites filles de P.-E. Leclère et de son prisonnier de 1837, le Dr Wolfred Nelson.

Cette admirable et courageuse mère de famille avait trouvé le temps de s'occuper des pauvres. En 1840 M. Edouard Crevier, curé de Saint-Hyacinthe, appela les Soeurs Grises de Montréal à secourir les pauvres de sa paroisse. Les dames de la ville se firent leurs dévouées collaboratrices. En 1846, fut organisé le premier bazar tenu à Saint-Hyacinthe. Dix ans plus tard, les Soeurs et les dames se constituèrent en une société régulière conservant le nom d'Association de Charité, régie par un conseil de douze membres, dont faisaient partie mesdames de La Bruère et Leclère⁽¹³⁾.

M. Leclère épousa en secondes noces Mademoiselle Aurélie McNab. Cette dernière fut inhumée à Saint-Hyacinthe le 17 avril 1877⁽¹⁴⁾.

Pierre-Edouard Leclère s'éteignit à son tour, à Saint-Hyacinthe, le 5 mai 1866, et il fut inhumé le 9 mai au cimetière de la Côte-des-Neiges, à Montréal. Il emportait avec lui le respect et les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. On pouvait dire de lui qu'il avait passé en faisant le bien.

A sa mort, M. Leclère laissait à ses héritiers une jolie fortune réalisée avec la Compagnie de Navigation de Richelieu. C'est sous sa présidence que cette compagnie connut son âge d'or dans ses opérations fluviales. La vente des emplacements du « Verger Castonguay » y avait aussi beaucoup contribué. Mais M. Leclère jouissait déjà d'une honnête aisance dès avant 1832, s'il faut en croire son ami Edouard Rodier. Ce dernier, malade, se croyant victime marquée du choléra qui sévissait alors dans la province, crut bon de transmettre son testament olographe au citoyen Ludger Duvernay, testament daté de L'Assomption le 23 juin 1832. Il recommande à sa chère Elise, son épouse, de renoncer à leur communauté de biens, lègue à ses enfants l'universalité de ses biens, s'il en reste, après ses dettes payées, puis il termine ainsi ses dernières volontés ou recommandations :

(13) Voir *Quatre-vingts ans de souvenirs*, par Madame F.-L. Béique.

(14) Ces renseignements nécrologiques nous ont été fournis par feu Montarville Boucher de La Bruère.

« Je prie mon ami P.-E. Leclère, qui a déjà une *honnête indépendance*, de laisser là le Parti ennemi de son pays, de déchirer le bandeau qui lui couvre actuellement les yeux, de rentrer dans les rangs des Patriotes, et de garder à ses enfants l'honneur de dire un jour « nous sommes les enfants d'un Patriote Canadien ». Je le prie d'accepter ma reconnaissance pour les généreux services qu'il m'a rendus.

« Je lègue à mon ami Duvernay mon encrier de porcelaine.

« Je lègue à mon ami Wynter, de Québec, comme souvenir de ses sentiments patriotiques, mon calumet de porcelaine et ma blague.
« L'Assomption, 23 juin 1832. Edouard E. Rodier. »⁽¹⁵⁾

Quatre ans plus tard, Rodier chantait sur un autre ton. Il avait évolué. Rendu circonspect par l'épreuve il ne s'arrogeait plus le droit de morigéner son vieil ami et de lui faire la morale. Comme beaucoup de chefs « patriotes », il s'était enfui aux États-Unis à la fin de 1837, mais il était soudainement rentré au pays l'année suivante, désabusé, dégoûté par les querelles qui divisaient les réfugiés dont plusieurs voulaient déjà se débarrasser de leur ancienne idole Papineau. Rodier était guéri de la politique qu'il déclarait abandonner⁽¹⁶⁾. « Parmi les souvenirs douloureux qu'il réveille en cette lettre, dit M. Fauteux, il en est un qui lui cause une particulière amertume et c'est celui de son duel avec son ami Leclère. Maintenant qu'il avait repris ses sens, maintenant que les écailles étaient tombées de ses yeux, il avouait ne pas comprendre comment un fanatisme politique stupide avait pu le conduire jusqu'à provoquer en duel son meilleur ami, mieux encore, son bienfaiteur et jusqu'à tirer sur lui. »

Le pauvre Rodier mourut deux ans plus tard, laissant sa veuve et ses enfants dans la misère. Son ami Leclère ne fut pas insensible à cette perte et, quoique nous n'ayons aucun renseignement précis sur ce sujet, nous sommes autorisé à croire qu'il vint en aide à la famille

(15) L'original de ce testament olographe était en la possession de M. Montarville Boucher de La Bruère.

(16) Lettre au journal *le Canadien*, 28 novembre 1838, mentionnée par M. Fauteux dans *Le Duel au Canada*.

Rodier; sa charité bien connue et son amitié de vieille date durent lui dicter cette démarche.

M. Montarville Boucher de La Bruère, petit-fils de M. Leclère, possédait aussi une lettre (que nous croyons inédite) de Hindelang, à la date du 14 février 1839, c'est-à-dire à la veille de son exécution sur l'échafaud. Elle se lit comme suit:

« 14 février 1839

« Monsieur Leclère,

« Je désire ardemment qu'aussitôt après ma mort, mon corps soit livré au Docteur Vallée pour en extraire le coeur. Ma mère a droit à cette faveur, car c'est pour elle que je fais cette demande. Je suis d'accord avec le Révérend M. Bethune pour que cette opération ait lieu avant que mon corps soit déposé en terre.

« Veuillez, Monsieur, donner tous vos soins à cette prière, et j'y compte en vous remerciant et vous priant d'agréer l'assurance du plaisir que vous me ferez.

« Recevez, Monsieur, mes dernières et respectueuses salutations.

Ch. Hindelang. »

Ce voeu de l'aventurier français ne fut pas exaucé par les autorités et le corps fut inhumé dans le cimetière protestant, rue Papineau, à Montréal.

Deux autres lettres intéressantes m'ont aussi été fournies par M. Boucher de La Bruère. L'une de Mgr Bourget et l'autre signée J.-N. Cardinal. Elles sont toutes deux inédites, c'est pourquoi je les ajoute ici; elles témoignent, elles aussi, en faveur de M. Leclère et de l'estime dans laquelle il était tenu par ses concitoyens, même ceux qui ne partageaient pas ses opinions politiques. Ils savaient, à l'occasion, lui demander des services qu'il leur rendait infailliblement quand la chose était en son pouvoir, car il avait un coeur d'or.

« Montréal, le 24 Déc. 1838.

Monsieur,

Je crois devoir recommander à votre charité plusieurs prisonniers, afin que vous obteniez le plutôt possible leur élargissement: ce

sont en général ceux qui ont été pris que sous soupçon, et contre lesquels il n'y a rien de grave, ou qui ont été reconnus innocens: tels sont p. ex., Therrien et Laviolette, aussi ceux qui ont été pris par les volontaires dans l'Eglise de St-Valentin, à l'issue de la g. messe. Je recommande aussi Mr Turcot contre lequel il n'y a eu aucune déposition. Je l'ai vu ce matin: il est bien affligé de se voir encore détenu, quoiqu'on lui ait dit qu'il n'y avait rien contre lui.

Vous rendrez un vrai service au gouvernement en faisant en sorte que ceux qui ne sont pas coupables soient délivrés en plus vite.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
avec une parfaite considération,

Votre très humble & ob. Serv.,
X Ig. Ev. de Telmesse »

« De la Prison de Montréal

16 Déc. 1838.

Monsieur,

Il vient d'être adressé de votre part à mes trois compagnons d'infortune un message qui leur donne une grande espérance et qui me jette dans la consternation, en autant que je suis privé de pouvoir faire valoir comme eux les bonnes actions que j'ai faites durant la dernière malheureuse rébellion. Est-ce que je serais le seul qu'on voudrait sacrifier? et à quoi encore si ce n'est à la vengeance d'ennemis personnels.

Monsieur, je ne crains pas la mort, et dans la situation présente je préférerais mourir, si je ne laissais après moi, une jeune et intéressante épouse qui certainement ne pourra supporter la catastrophe qui va finir mes jours, et avec elle quatre jeunes enfants des plus aimables, auxquels elle est sur le point d'en ajouter un cinquième. Vous êtes, vous même bon époux et père de famille et vous devez concevoir ce qu'il m'en coûte à laisser à mes enfants pour tout héritage l'opprobre et l'ignominie. Si vous ne futes pas autrefois mon ami intime, vous me vites cependant d'un bon oeil, et je ne sais pas pourquoi vous ne

vous intéresseriez pas autant pour moi que pour les autres. Dans la croyance que cela n'a lieu que parce que mes ennemis ont su inspirer, à vous et aux autres personnes d'influence, des préjugés contre moi, je prends la liberté de vous adresser ces lignes pour les détruire et engager votre humanité à me servir comme les autres, sans cependant leur porter préjudice.

Ce que j'ai dit dans ma déclaration volontaire, que vous avez prise vous-même, par rapport à l'organisation de la conspiration est véritable et il y a des personnes dans la prison qui peuvent certifier que je n'ai pris aucune part active dans cette rébellion et que je ne me suis pas mêlé de l'organiser, et j'en trouverais qui pourraient dire que j'ai voulu les empêcher d'aller au Sault; que je n'ai eu aucun commandement, que je n'ai pas porté d'armes et que je fus forcé moi-même de marcher comme les autres et que loin d'y encourager qui que ce soit j'ai voulu les en dissuader. Que rendu au Sault j'ai conseillé à mes compagnons de s'en retourner chez soi, et ne rien faire au village, et que je restai plus longtemps au Sault pour finir des affaires particulières que j'avais avec Mr McComber. Enfin je pourrais fournir bien d'autres circonstances qui allégeraient beaucoup ma faute. Je pourrais aussi prouver que ce fut moi qui par mes instances et non pas par mes ordres fis décharger Mr Roach et 18 autres prisonniers qui avaient été amenés d'en haut de la paroisse. Vous remarquerez qu'il n'a pas été en mon pouvoir de prouver ces faits devant la Cour martiale qui tenait pour maxime que la seule présence parmi des gens armés suffisait pour incriminer. Mais, on n'a pas fait attention que si j'étais présent avec eux, c'était chez moi, dans mon office, dont les insurgés s'étaient emparés pour en faire une prison. Que lorsque McDonald et les autres y furent amenés, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour rendre leur captivité moins dure, que je parvins par mes instances réitérées à les mettre ensemble, que je leur procurai un bon lit, de la boisson et je leur offris à manger. Je ne crois pas qu'aucun de mes compagnons puisse offrir tant de faits pour atténuer leur sentence.

Vous pouvez compter, Monsieur, que tout ceci est l'exacte vé-

rité, et que même dans la position malheureuse où je me trouve, je puis en constater la plus grande partie.

Serait-ce donc parce que j'aurais eu le malheur de recevoir de l'éducation, que je tiendrais une profession honorable, que j'aurais tenu une conduite à me faire aimer et respecter par tous les gens qui furent à portée de me connaître et même de mes ennemis politiques, que je serais plus exposé à la persécution. Si c'était, ce serait un grand malheur, et qui, certe n'encouragerait pas les jeunes gens à se distinguer parmi leurs compatriotes. Veuillez donc, Monsieur, puisque vous avez la bonté de vous intéresser pour mes compagnons d'infortune ne pas m'exclure de votre bienveillance, ni me laisser croire qu'on en veut plus à ma vie qu'à celle des autres, moi qui me sens moins coupables qu'eux.

Vous me pardonnerez cette démarche, et en même temps mon style et mon écriture, et vous prie de me croire bien sincèrement.

Votre très humble et obéissant serviteur.

J. N. Cardinal.

P. E. Leclère, Ecr.⁽¹⁷⁾

Ce pauvre Cardinal! L'un des chefs de la révolte de 1838, son cas était grave. Homme entêté, il avait agi délibérément comme l'avoue son panégyriste, M. L.-O. David. Pris les armes à la main, à Caughnawaga le 3 novembre, il fut condamné à mort le 8 de ce mois. Il ne devait guère espérer la clémence des autorités militaires; le ton acerbe pour ne pas dire presque provoquant, de ce recours en grâce qui ressemble plutôt à une sommation pour le moins malhabile, ne pouvait guère aider à son auteur et M. Leclère n'y pouvait rien. Cardinal fut exécuté à Montréal le 28 décembre suivant.

Quant à la requête de Mgr Bourget dans laquelle il n'était ques-

(17) Copie conforme à l'original, en possession de Dame Marie-L. Valleraud, née Marie Leclère, petite-fille de P.-É. Leclère, fille du Dr Georges Leclère, demeurant, 26, rue Sainte-Julie, Québec.

tion que de gens arrêtés sur simples soupçons et contre lesquels l'on n'avait porté aucune accusation, elle fut promptement accordée.

Toujours à l'avant-garde du progrès M. Leclère suivait de près tout ce qui pouvait aider à améliorer le sort du travailleur et, en particulier, celui du cultivateur. Il fut l'un des promoteurs, puis le président, de la Société d'Agriculture du comté de Saint-Hyacinthe et il y rendit de précieux services. Ses activités lui valurent plus tard la présidence de la Société d'Agriculture du Canada.

Peu après son arrivée à Saint-Hyacinthe, M. Leclère avait acquis un domaine d'envergure dont il avait fait une vraie ferme modèle cultivée par des fermiers de choix, avec résidence considérée princière et dépendances à l'avenant, à tel point que ses correspondants désignaient l'ensemble Leclèreville et sa résidence « Château Leclère ».

Situé en la paroisse Notre-Dame, ce domaine fut englobé avec bien d'autres, divisé en lots à bâtir, après son annexion à la ville de Saint-Hyacinthe, il y a une cinquantaine d'années, et formant aujourd'hui le quartier numéro 5. Situé à l'ouest de la ville, ce quartier ayant front sur la rivière Yamaska, est l'Outremont de Saint-Hyacinthe.

Au point de vue religieux ce territoire n'a pas cessé de faire partie de la paroisse Notre-Dame sous la direction des Pères Dominicains. L'église cathédrale dessert les quatre autres quartiers de la ville, avec une église paroissiale d'érection récente dite du Christ-Roi.

La résidence de P.-E. Leclère, encore debout, rue Girouard, fut acquise et habitée après 1866, par son ami intime, M. Boulanger, le grand tailleur à la mode à Montréal, dont parle Duvernay dans ses lettres écrites alors qu'il était exilé aux Etats-Unis et qui réclamait des habits pour ses compagnons d'exil et pour lui-même. Riche des biens de ce monde, Boulanger finit ses jours à Saint-Hyacinthe. Ultérieurement sa résidence passa aux mains de L.-J. Gauthier, député aux Communes, de 1911 à 1921, pour le comté de Saint-Hyacinthe-Rouville, qui, en mal de restauration, en modifia l'apparence extérieure de façon plutôt maladroite. Par la suite, elle fut habitée par feu le juge Constantineau et autres.

Toute cette intéressante page d'histoire du domaine de Leclère-ville nous a été fournie par M. Boucher de La Bruère qui ajoute :

« Pendant le voyage en Europe de P.-E. Leclère, 1852-1853, ses fils lui écrivirent nombre de lettres pour l'informer du bien-être de sa famille, du travail des fermiers, de son jardin potager, de ses arbres fruitiers, de son « chantier » en forêt pour la coupe du bois de chauffage, &c.

« Je constate par cette correspondance, ajoute-t-il, que le grand-père est le président, de 1851 à 1858, d'une compagnie qui possède un vapeur de 60 tonneaux, le *Yamaska*, qui, sur la rivière du même nom, transporte les passagers entre Saint-Hyacinthe, Saint-Pie et Saint-Césaire. »

Si celui qui fait croître deux brins d'herbe, là où il n'en poussait qu'un seul, doit être considéré comme un bienfaiteur de l'humanité, M. Leclère a bien mérité de ses compatriotes en créant sa ferme modèle.

P.-E. Leclère fut aussi, dit Mgr C.-P. Choquette, dans son *Histoire du Séminaire de Saint-Hyacinthe*, l'un des bienfaiteurs de cette institution.

Voyage en Europe

Après la fermeture de la navigation fluviale à l'automne de 1852, le colonel Leclère crut qu'il ne pouvait mieux employer ses loisirs au cours de l'hiver qu'en faisant un voyage en Europe. Plusieurs lettres fort intéressantes qu'il écrivit à sa famille ont été conservées.

Parti de New-York à bord de l'*Africa*, le 17 novembre 1852, il était muni en guise de passeports, de certificats signés par lord Elgin, Charles Wilson, maire de Montréal, Mgr Turgeon, archevêque de Québec, et Mgr Prince, évêque de Saint-Hyacinthe.

Celui de lord Elgin se lit comme suit : « This is to certify that Pierre-Edouard Leclère, Esquire, is a British subject, a gentleman of high respectability and considerable property in Canada, who, being

President of the Agricultural Society of Canada, proceeds to Europe with the intention of visiting Odessa, in Russia, for the purpose of promoting the Agricultural interest of the Province.

Elgin & Kincardine
Gov. Genl. »

Government House, Quebec, Canada,
10th November 1852.

Arrivé à Londres, via Liverpool, le 1er décembre, il consulte les hommes d'affaires sur sa mission projetée en Russie, et, dans une lettre datée de Paris, le 8 décembre, il informe sa famille qu'il a décidé de ne pas se rendre à Odessa et qu'il en informe ses associés de Montréal, assuré d'avance qu'ils l'approuveront.

Il revint au pays à bord de l'*Europa*, partant de Liverpool le 14 mai (1853) arrivant à Boston le 14 (sic) du même mois. Le lendemain il était à New-York, où l'attendait son ami le docteur Pierre-Claude Boucher de La Bruère. Ils visitèrent l'Exposition, avant que de revenir à Saint-Hyacinthe. M. Leclère avait visité la France, l'Italie, la Belgique, l'Angleterre et l'Ecosse.

Son portrait

La photographie que nous possédons de M. P.-E. Leclère, prise chez le célèbre Notman, de Montréal, qui s'intitulait *Photographer to the Queen*, est celle d'un homme de haute taille, fortement charpenté: poitrine large et cambrée, sanglé dans sa redingote boutonnée du haut en bas comme la tunique d'un officier. De larges épaules sont surmontées par une tête puissante, aux cheveux blancs taillés court à la militaire. La figure plutôt grasse d'un homme bien portant est encadrée de courts favoris. Les yeux regardent bien en face. Le regard est un miroir où se reflète la bonté et la sérénité de l'homme qui a fait son devoir, tout son devoir, envers la patrie, la société et sa famille et qui n'a rien à se reprocher. En somme, beau physique, fi-

gure de chef, c'est-à-dire d'un homme fait pour commander. A cheval, il devait être beau, et paraître un colosse à la tête de son bataillon.

Au moral, type du parfait notaire, homme du monde, affable, aux manières engageantes et d'une grande urbanité. Ami loyal, franc et dévoué, il était toujours prêt à aider ceux qui étaient dans le besoin.

A l'exemple de Salaberry, le héros de Châteauguay, que nos officiers canadiens prenaient pour modèle, il était sévère sur le chapitre de la discipline, mais juste; nuls passe-droits envers ses subalternes. Homme d'affaires scrupuleusement honnête, bien renseigné et de bon jugement, il était écouté par ses actionnaires qui le secondaient avec plaisir.

En politique, homme avisé, aussi patriote que ceux qui voulaient accaparer cette épithète. Loyal à son souverain comme aux intérêts bien entendus de ses concitoyens dont il souhaitait ardemment le bonheur. Modéré, détestant les excès des deux partis qui luttaien pour obtenir le pouvoir, juste envers les uns et les autres, il possédait l'estime de tous ceux avec qui il venait en contact.

Ce portrait qui, de prime abord, peut paraître flatté, est, croyons-nous, d'une scrupuleuse exactitude; il est tracé d'après les faits cités au cours de ce travail.

Caractère ferme et réfléchi, nulle défaillance n'entache le blason de cet homme de bien; il n'a jamais failli à l'honneur.

Ultima Verba

Qu'on me permette de terminer par un souvenir personnel cette simple esquisse de la vie et de l'oeuvre d'un homme remarquable par ses qualités, ses travaux et les services rendus à son pays, et auquel il faudrait consacrer tout un volume pour lui rendre justice.

Au cours d'une conversation avec mon père et mon oncle le colonel Audet — il y a une soixantaine d'années — il était question de 1837-1838 et le nom de M. Leclère fut prononcé. Tous deux — le premier, libéral, et le second, conservateur en politique — l'avaient

connu et ils s'accordèrent spontanément pour déclarer que M. Leclère était un parfait honnête homme et un bon Canadien. Je n'ai jamais oublié ces paroles et je suis enchanté de constater aujourd'hui que les faits cités au cours de cette étude corroborent amplement ce témoignage et me permettent de rendre à César ce léger mais cordial tribut d'hommages qui lui appartient.

Enfants de P.-E. Leclère et de Josephte Castonguay

1. *Marie-Célanire*, née le 5 octobre 1820, décédée le 17 mai 1822, à Montréal.

2. *Pierre-Edouard*, né le 11 mars 1822, décédé le 13 mai 1828, à Montréal.

3. *Julie-Célanire*, née le 20 novembre 1823, décédée le 9 février 1826, à Montréal.

4. *Charles-Alfred-Napoléon*⁽¹⁸⁾, né le 4 août 1825, à Montréal. Elève du Séminaire de Saint-Hyacinthe, avocat et publiciste de grand talent à Saint-Hyacinthe, à Arthabaska, puis à Saint-Paul-de-Chester. Marié à Saint-Hyacinthe (contrat le 6 décembre 1859) à Elizabeth Archambault. Décédé à Saint-Paul-de-Chester au mois de septembre 1870; inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges, Charles avait eu comme l'un de ses professeurs l'éminent avocat Henry Driscoll, de Montréal, comme on le voit dans une lettre de ce dernier au père de son ancien élève, en date du 12 décembre 1850.

5. *Georges-Samuel*, né à Montréal le 6 février 1827. Médecin pratiquant à Montréal. Digne successeur de son père en fait d'organisation financière, il fut pendant plusieurs années, en sa qualité de secrétaire de la Chambre d'Agriculture, l'organisateur des grandes expositions régionales tenues autrefois au parc Jeanne-Mance⁽¹⁹⁾ à

(18) Il est l'un des premiers Canadiens à recevoir le prénom de Napoléon qui devait devenir si populaire quelques années plus tard.

(19) Alors connu sous le nom de Ferme Fletcher.

Montréal. Pour ces expositions de spacieux édifices s'élevaient dans la partie nord-ouest du parc. Le docteur Georges Leclère avait sa résidence au coin de l'avenue Mont-Royal et de l'avenue du Parc, voisin de M. J.-O. Villeneuve, maire de Saint-Jean-Baptiste et plus tard de Montréal. Décédé à Montréal le 24 juin 1906, à sa dernière résidence, coin des rues Saint-Hubert et Ontario, le docteur Leclère fut inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges. Il avait épousé Corinne Turgeon, qui mourut à Montréal le 27 mai 1907 et fut inhumée au cimetière de la Côte-des-Neiges. Elle était la fille de l'honorable Joseph-Ovide Turgeon. Madame Leclère était la cousine du R. P. Adrien Turgeon, recteur du collège Sainte-Marie de Montréal (1887-1888); en mission à Rome pour le règlement de la question des biens des Jésuites au Canada (1888-1890).

6. *Pierre-Auguste*, né à Montréal le 28 septembre 1828 et inhumé au même endroit le 22 novembre 1831.

7. *Marie-Louise-Parmélie*, née à Montréal le 16 mars 1830 et inhumée le 28 juillet 1832.

8. *Marie-Caroline-Delphine*, née à Montréal le 28 novembre 1831 et inhumée le 19 juillet 1832.

9. *Pierre-Edouard*, né à Montréal le 17 avril 1833; inhumé le 20 mai 1833.

10. *Pierre-Edouard-Herménégilde*, né à Montréal le 15 avril 1834, fit ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Marchand à Saint-Hyacinthe jusqu'à son décès, à l'âge de 58 ans, le 10 décembre 1892. Marié à Saint-Hyacinthe (contrat le 8 février 1857) à Henriette Brewer, fille de Jasper alias Gaspard Brewer et de Marie-Reine-Charlotte Frémont. Inhumée l'un et l'autre au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal.

11. *Marie-Elmire-Virginie*, née à Montréal le 23 avril 1836. Mariée à l'église Notre-Dame, Saint-Hyacinthe, le 14 janvier 1863, à Charles Nelson, capitaine de milice, fils du docteur Wolfred Nelson, le héros de Saint-Denis, et de Charlotte Noyelle de Fleurimont. Marchand à Saint-Hyacinthe, puis à Montréal, dans le commerce de quin-

caillerie, Charles Nelson fit un séjour de huit ans à Londres, à l'emploi de Nettleford and Sons, fabricants de matériel de guerre. Revenu au pays il s'établit à Saint-Paul, Minn., où il termina ses jours le 7 février 1902 à l'âge de 64 ans. Son épouse le suivit dans la tombe le 7 avril 1910. Selon leur vœu l'un et l'autre reposent en terre canadienne et furent inhumés à Montréal au cimetière de la Côte-des-Neiges, dans le terrain de la famille Nelson.

12. *Marie-Caroline-Malvina*, baptisée le 29 décembre 1837, à Montréal, inhumée le 13 janvier 1838.

13. *François-Adolphe*, né le 15 novembre 1838, à Montréal. De son vivant l'oncle Francis. Malheureusement infirme d'une jambe, il dut vivre comme un gentilhomme, amplement pourvu des deniers de son père. Décédé à Saint-Hyacinthe le 6 novembre 1897. Marié au même endroit, (contrat 5 janvier 1884), à Mélima Archambault, qui mourut le 14 juillet 1896. L'un et l'autre furent inhumés à Saint-Hyacinthe, cimetière Notre-Dame.

14. *Marie-Victorine-Alice*, née à Saint-Hyacinthe, paroisse Notre-Dame, le 11 septembre 1840, baptisée le 12. Mariée le 8 septembre 1861, au même endroit, à Pierre Boucher de La Bruère, de son vivant avocat, journaliste, conseiller législatif, puis surintendant de l'Instruction publique, décédé à Québec le 6 mars 1917, et inhumé à Saint-Hyacinthe. Victorine Leclère, son épouse, mourut à Saint-Hyacinthe, le 12 décembre 1919, chez sa fille, Mme Louis Lussier, et fut inhumée le 16, au cimetière Notre-Dame, terrain de la famille Boucher de La Bruère.

15. *Marie-Antoinette-Albertine*, née le 29 janvier 1842, à Saint-Hyacinthe, baptisée le 13 février. Mariée le 29 juillet 1863 à Alphonse Raymond, marchand à Saint-Hyacinthe. Elle mourut en cette ville le 25 janvier 1899, et son mari, le 16 mai 1902; ils furent tous deux inhumés au cimetière Notre-Dame.

16. *Marie-Louise-Amélie*, née le 1er février 1845, décédée le 29 janvier 1851.

17. *Marie-Mina-Honorine*, soeur jumelle de la précédente, née

le 1er février 1845, mourut le lendemain du décès de celle-ci, le 30 janvier 1851. L'une et l'autre, âgées de six ans, furent inhumées le même jour, 1er février 1851.

18. *Louis-Hypolite-Emile*, né le 28 juillet et décédé le 16 août 1846⁽²⁰⁾.

Remarques

Il y a lieu de faire une distinction entre la paroisse Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, desservie par les Dominicains depuis 1874, la paroisse de Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, la ville proprement dite, desservie par les prêtres de l'Evêché. En deux mots, il y a l'église paroissiale et l'église cathédrale.

De même il y a le cimetière des gens de la paroisse (décédés bien entendu) et le cimetière des gens décédés en ville.

Les naissances, les mariages et les décès pour la famille Leclère et la famille Boucher de La Bruère sont tous au crédit de la paroisse Notre-Dame. Ceux de la famille Leclère inhumés au cimetière de la Côte-des-Neiges sont ci-dessus indiqués.

A handwritten signature in cursive script, reading "Francis J. Audet". The signature is written in dark ink and is followed by a long, horizontal, slightly wavy line that extends to the right.

(20) Notes de feu Montarville Boucher de La Bruère.